



**FSU**  
**Indre**

**Fédération**

**Syndicale**

**Unitaire**

**Bulletin de la section n°: 104**

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX Tel : 02 54 60 09 96 Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://sd36.fsu.fr/> mail CHSCT: chsct-fsu36@fsu.fr

## **STAGE DEPARTEMENTAL MARDI 9 MAI ESPE DE CHATEAUROUX**

### **PROTECTION SOCIALE, QUEL ENJEU DE SOCIÉTÉ ?**

Temps 3 de notre action sur la protection sociale,

Nous vous proposons une journée de stage afin que chacun d'entre vous puissiez vous réapproprier et comprendre notre système de protection sociale.

A l'heure où certains de nos présidentiables agitent le chiffon rouge du trou de la Sécu, nous vous proposons cette journée de réflexion et de perspectives d'avenir sur notre système de couverture.

**La journée se déroulera comme suit:**

**9h/9h15: accueil des participants**

**9h15/9h30: présentation de la journée**

**9h30/11h: projection du film « la sociale »**

**11h/12h: débat, questionnement autour du film en présence de Monique DAUME (FSU Nationale)**

**13h30/16h30: intervention de Monique DAUME**

**Situation de la Sécu:**

**-Trou de la Sécu, un faux problème**

**-La conquête de nouveaux droits, de vraies solutions**

**Vous trouverez en page 4 le bulletin de participation.**

**En retour nous vous enverrons l'autorisation d'absence à fournir 1 mois avant le stage.**



**PRESSE**

**DEOLS CHATX PPDC**

**DISTRIBUÉE PAR**

**Dispensé de timbrage**

**LA POSTE**

**Déposé le : 20mars 2017**

#### **SOMMAIRE :**

- Page 1: Présentation du stage**
- Page 2: La sociale dans l'indre, plus d'un millier de spectateur**
- Page 3: Protection sociale, un succinct historique**
- Page 4: Bulletin d'inscription**

*FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 104 Mars 2017 - Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : T. RENOUIARD  
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0720507427  
ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC*

## LA SOCIALE DANS L'INDRE, PLUS D'UN MILLIER DE SPECTATEURS.



*Photo : R. TRIPON - soirée du 2 mars en présence de Frédéric Pierru et des différents partenaires*

À l'initiative de la FSU, avec d'autres organisations syndicales et associatives, et la MGEN, une série de projections du film de Gilles Perret a été organisée dans quatre villes du département grâce à la mobilisation des responsables de quatre salles de cinéma indépendantes.

Plus de 500 lycéennes et lycéens ont pu ainsi découvrir l'histoire de la fondation de notre Sécurité Sociale, qui pour beaucoup avant la projection n'était synonyme que de caisse de remboursement de soins. Plus de 500 spectateurs aux séances publiques ont été touchés par l'action de Jolfred Fregonara, présent dans le film à 96 ans, syndicaliste CGT, qui a bâti en quelques mois avec ses camarades la sécu en Haute-Savoie, et qui hélas décéda 6 mois après le tournage. Le film remet enfin Ambroise Croizat à sa place, celle du véritable fondateur de la sécu, souvent oublié des livres d'histoire, et dont les funérailles ont été accompagnées d'un million de personnes, hommage grandiose rendu par un peuple reconnaissant.

La question pertinente d'une lycéenne, « pourquoi n'y a-t-il pas une sécurité sociale européenne ? », a mis en lumière la mauvaise voie prise par les gouvernants européens, celle de la concurrence « libre et non faussée », qui, dans le domaine de la santé, contraint les mutuelles, sous peine de disparaître, à adopter une logique de sectionnement des risques et des âges, rompant ainsi avec le principe d'universalité et de solidarité intergénérationnelle qui a pourtant accompagné leur fondation. Le sujet des complémentaires santé a été souvent soulevé, avec son corollaire de projeter une sécu santé à 100%, solution qui paraît toute logique quand on voit se dessiner le paysage mutualiste d'aujourd'hui. La situation catastrophique de l'offre de soins, particulièrement dans notre département, (désertification médicale, situation précaire des praticiens hospitaliers, la plupart contractuels, surcharge de travail et de pression « managériale » pour les personnels soignants) fait écho à l'abandon de la gestion de la sécu par les travailleurs au profit de l'État, complice des directives européennes de réduction des dépenses publiques, et dont les politiques de santé menées depuis des décennies tournent le dos aux besoins de la population et aux valeurs qui y sont associées.

Deux projections ont été plus particulièrement appréciées du fait de leur couplage avec celle du précédent film du même réalisateur, « Les Jours Heureux », et surtout de la présence de Frédéric Pierru puis de Bernard Friot, dont l'engagement ne peut que nous motiver à en faire davantage pour défendre, améliorer et étendre notre bien commun qu'est la Sécurité Sociale.

Daniel Clément – SFR-FSU Indre

## PROTECTION SOCIALE EN FRANCE

### UN SUCCINCT HISTORIQUE POUR UN ENJEU DE SOCIETE

Au fur et à mesure du développement des sociétés se sont constituées des associations d'entraide, souvent au sein de corporations de métiers, pourvoyant aux besoins de ses membres en cas d'accident, de maladie ou de vieillesse. La solidarité remplace ici la charité. Mais ces moyens de faire face aux aléas de la vie suscitaient la défiance des pouvoirs en place, notables et clergé.

On aurait pu penser que la Révolution française de 1789, avec l'abolition des privilèges, allait apporter son soutien à ces entreprises de secours mutuel, mais c'est le contraire qui s'est produit. La loi Le Chapelier de 1793 interdit ces associations à caractère professionnel, sous prétexte qu'elles créent des corps privilégiés et empêchent la liberté d'entreprendre. Elle introduit le concept d'Etat-Providence, qui seul doit assurer la responsabilité assistancielle de la nation.

Si la Révolution de 1848 a pour conséquence la reconnaissance juridique de ce qu'on appelle désormais la pratique mutualiste, qui permet aux hospices et hôpitaux d'être désengorgés, le Second Empire, en 1852, institutionnalise le mutualisme en créant les « Sociétés de Secours Mutuels » au niveau géographique et non professionnel. Ces mutuelles de village ou de quartier, gérées par les notables constituent l'ébauche de l'assurance maladie volontaire, qu'on nomme aujourd'hui « complémentaire santé ». Elles séparent de fait le côté protection sociale du côté revendication sociale qui étaient tous deux présents dans les anciennes associations d'entraide au sein des corporations professionnelles.

La fin du 19ème siècle voit en France la légalisation des syndicats en 1884, et en Allemagne l'instauration d'une Sécurité Sociale de type Bismarckien, du nom du Chancelier de l'époque qui, face à la montée des luttes syndicales et politiques, a calmé les ardeurs revendicatives des travailleurs avec ce progrès social important. Basée sur les cotisations des travailleurs, cette sécu germanique constitue le premier modèle de protection sociale mis en place à l'échelle d'une nation.

En France, La Charte de la Mutualité de 1898 permet aux mutuelles de s'unir, de couvrir tous les risques, dont essentiellement la maladie, et toute la famille (les ayants-droits). En se groupant, elles réaliseront des œuvres sociales et sanitaires (crèches, maternités, dispensaires, loisirs, ...). Le patronat quant à lui crée ses propres œuvres sociales pour calmer les luttes revendicatives, et la couverture des accidents du travail est confiée aux compagnies d'assurance à but lucratif.

En 1910, les Retraites Ouvrières et Paysannes sont créées. Gérées par les Sociétés de Secours Mutuels, elles sont obligatoires, cofinancées et cogérées par les salariés et les employeurs, avec une aide de l'État, et leurs prestations sont versées à partir de 60 ans dès 1912. Leur portée est faible, vu que l'espérance de vie n'est que de 50 ans ! Mais c'est un premier pas décisif vers le caractère obligatoire que va peu à peu prendre la protection sociale.

Le deuxième pas est l'instauration, en 1928 puis 1930, des assurances sociales pour les salariés de l'industrie et du commerce sur le modèle bismarckien qui prévaut depuis 1918 en Alsace-Lorraine rendue à la France. Les risques couverts sont la maladie, la maternité, le décès et la vieillesse, les trois premiers par répartition, le dernier par capitalisation. Sont créées des caisses par risques, dont les recettes sont à égalité de contribution entre le salarié et l'employeur. Mais elle ne concerne pas tous les travailleurs, en particulier les fonctionnaires. Par ailleurs, elles légitiment l'assurance maladie complémentaire volontaire le plus souvent assurée par les mutuelles, mais aussi par les sociétés d'assurance qui s'adressent surtout aux cadres. Le système hospitalier ne reçoit plus uniquement des indigents, maintenant s'y font soigner des malades « payants » par le biais de ces nouvelles assurances sociales.

Durant l'occupation nazie, les résistants en guerre contre l'occupant préparent aussi un programme de reconstruction économique et sociale du pays. Le **Conseil National de la Résistance** travaille ardemment nationalisations et planifications, protection sociale et droits des travailleurs. « Mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain » est la devise d'**Ambroise Croizat** pour définir « le **plan complet de Sécurité Sociale** visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion par les intéressés et l'État ». Plus d'une centaine de caisses de Sécurité Sociale sont édifiées en 6 mois avec l'appui des militants du parti Communiste et de la CGT.

Ce système de protection sociale s'inspire fortement du système bismarckien, avec son financement par les intéressés et leurs employeurs, avec **4 principes** :

**unicité** : une seule caisse pour tous les risques (hors chômage et logement)

**solidarité** : répartition entre actifs et retraités, entre malades et bien-portants, entre célibataires et familles nombreuses, etc ...

**universalité** : application à toute la population

**démocratie** : gestion par les bénéficiaires

Il sous-entend la valeur travail comme source à la fois d'épanouissement de l'individu dans un cadre collectif, et de financement de sa protection sociale. Le plein emploi effectif à l'époque est étroitement lié au fonctionnement de la sécu. Le chômage devenu important dès les années 70 va mettre à mal le système du fait du manque de recettes qui en découle. L'UNEDIC a été créée en marge de la sécu, les aides au logement, aux handicapés et aux personnes âgées également. L'accent mis par tous les experts et politiques au pouvoir sur la gestion financière de la sécu, avec son « trou » récurrent, la fiscalisation progressivement plus importante de la protection sociale par le biais de la CSG et de diverses taxes, va tendre à fragiliser la sécu, alors qu'elle rend encore aujourd'hui une qualité de prestations inégalée dans le monde. Les tenants du libéralisme mettent en avant le coût du travail en France trop élevé à cause des cotisations sociales devenues des charges sociales ! Ils voudraient (paradoxe?) étatiser le système de protection sociale, pour ainsi le soustraire au contrôle des travailleurs.

**Nous devons tous être vigilants quant aux contenus des réformes évoquées par les pouvoirs en place ou à venir, et surtout redevenir acteurs de l'avenir de notre système de protection sociale.**

**Cette réappropriation du système de protection sociale nécessite de comprendre les mécanismes de cette dérive. C'est pourquoi la FSU 36 organise une journée de stage sur le thème:**

### **STAGE DEPARTEMENTAL DU MARDI 9 MAI 2017 A L'ESPE DE CHATEAUROUX**

**NOM:** \_\_\_\_\_ **PRENOM:** \_\_\_\_\_

**FONCTION et LIEU D'EXERCICE:** \_\_\_\_\_

**Adresse:** \_\_\_\_\_

**mail:** \_\_\_\_\_

**Participera à cette journée de stage.**

**Renvoyer ce coupon réponse à l'adresse suivante: FSU36 - 34 Espace Mendès  
France 36000 CHATEAUROUX**

**Ou nous contacter par mail: fsu36@fsu.fr ou inscription en ligne: fsu36.fsu.fr**

**Ou par téléphone: 02.54.60. 09.96 ( laisser un message et vos coordonnées si personne)**